



Commune de Martigny-Combe
Route de la Croix 32
1921 Martigny-Croix

Mise à l'enquête publique

Autorisation de construire

L'Administration communale de Martigny-Combe soumet à l'enquête publique les demandes d'autorisation de construire déposées par :

- Cœur de Village SA, Rue du Village 16, 1921 Martigny-Croix pour la transformation de deux granges en deux logements en résidence principale et construction d'une cave et d'un carnotzet avec demandes de dérogation à l'art. 66 lettre f et l'art. 35 lettre c du RCCZ sur les parcelles 1674, 1675, 1676 et 1677 aux Rappes, zone 1 village B et zone viticole, coord. 569'759/103'541, parcelles 1674 et 1676 propriétés de Cœur de Village SA, parcelles 1675 et 1677 propriétés de M. Mathieu Rouiller, dossier déposé sur eConstruction le 10.02.2025 (numéro pour consultation sur la plateforme eConstruction 1544bffc).
- M. Thierry Jacquéroiz, Route de Jeur Brûlée 28, 1926 Fully pour l'agrandissement et la transformation d'un mazot en habitation en résidence principale et création d'une place de parc extérieure sur la parcelle 1603 du plan 12 au lieu-dit Les Ecottins aux Rappes, zone 1 village B, coord. 569'808/103'675, propriété de Mme Andrée Droux, dossier déposé sur eConstruction le 19.06.2025 (numéro pour consultation sur la plateforme eConstruction d873a4e3).
- M. Lorenc Davidhi, Rue des Mazots 9, 1921 Martigny-Croix pour le remplacement de la production de chaleur électrique par une PAC air/eau extérieure sur la parcelle 177 du plan 3 à Martigny-Croix, zone 1 village A, coord. 570'402/104'011, PPE 5003 propriété de M. Davidhi Lorenc et Mme Algida Jongari, PPEs 5004 et 5005 propriétés de M. Pierre et Chantal Derivaz, dossier déposé sur eConstruction le 23.09.2025 (numéro pour consultation sur la plateforme eConstruction 0978441a).

Les dossiers sont consultables sur la plateforme eConstruction ou auprès du bureau des constructions pendant les heures d'ouverture. Les observations et oppositions éventuelles à l'encontre de ces demandes doivent être formulées par écrit et adressées soit par courrier à l'Administration communale soit déposées sous format numérique directement sur la plateforme eConstruction dans un délai de 30 jours à partir de la présente publication.

24 octobre 2025

COMMUNE DE MARTIGNY-COMBE